



Madame Valérie GOMEZ-BASSAC

Députée de la 6eme
Circonscription du Var
Zac de Fray Redon
Immeuble Le Soleil Bureau 2
83136 ROCBARON

Saint Cyr Sur Mer le 26 décembre 2018

Objet : Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA)

Madame la Députée

La ligne ferroviaire existante reliant Marseille à Nice cumule tous les trafics, c'est la ligne française la plus utilisée en passagers et en nombre de trains hors l'Ile de France. Les trains du quotidien ont été multipliés par trois depuis 15 ans sans que d'importantes modernisations ne soient effectuées. Il y a 1 million de déplacements par jour entre les communes disposant d'une gare sur l'axe Marseille Vintimille, aujourd'hui seulement 1 % est fait par le train d'où une saturation de nos routes et autoroutes. Dans le cadre de la transition énergétique et des dispositions à prendre pour améliorer l'Environnement dans les années à venir, il est donc indispensable d'augmenter la fréquence des trains du quotidien mais toutes les études reconnaissent qu'il sera impossible de les faire tous circuler sur une même ligne avec une offre longue distance toute aussi légitime. En effet Sud Provence Alpes Côte d'Azur est une région touristique, il est donc normal d'acheminer des TGV jusqu'à Nice et pas seulement jusqu'à Marseille si on veut permettre aux touristes de venir autrement qu'en voiture ou en avion. Il faut aussi permettre aux 4 millions d'habitants du littoral d'accéder à d'autres régions en les incitant à prendre le train. Réaliser une nouvelle infrastructure ferroviaire devrait ainsi permettre de réduire les temps de parcours dans notre belle région Sud où il faut toujours 2h30 pour parcourir les 158 Km qui séparent Marseille à Nice : 60 Km/h soit la vitesse d'un pigeon voyageur.

Il faut aussi rappeler que sur notre région, le niveau de pollution devient insupportable à tel point que l'Europe vient récemment de rappeler à l'ordre la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur en ce qui concerne le dépassement des normes autorisées de pollution. La presse vient aussi de rappeler très récemment que plus de 2 700 habitants de notre région décèdent prématurément chaque année à cause de cette pollution due en grande partie au trafic routier.

Le Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI) avait très bien compris tout cela. La remise du rapport DURON à Madame la Ministre des Transports le 1^{er} février 2018 a permis officiellement de désigner la ligne nouvelle entre Marseille et Nice (LNPCA) dans les projets prioritaires et nous en sommes très satisfaits.



L'Association DEPART se félicite que la LNPCA ait été ainsi inscrit dans la loi LOM et que dans sa dernière version, des engagements concrets aient été pris pour les 2 ans à venir avec la disparition du calendrier inacceptable de la phase 2.

En effet cette dernière version reprend des modifications intéressantes concernant le phasage des travaux qui avaient été retenus par la COI après la réunion de Nice en janvier 2018 :

Concernant la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur, celle-ci doit permettre de constituer un système ferroviaire performant reliant les trois principales métropoles Marseille, Toulon et Nice. Il vise à faciliter les déplacements à l'intérieur de la région en améliorant la qualité de l'offre de services ferroviaires. Les travaux de la 1e phase du projet (aménagement du plateau de la gare Saint-Charles à Marseille, première phase de l'aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) de Saint-Augustin à Nice, aménagement de la gare de la Pauline à l'est de Toulon) seront engagés dans la période 2018 – 2022. En parallèle, les études seront menées sur la 2e phase du projet (gare souterraine de Marseille, 4e voie partielle dans la vallée de L'Huveaune, aménagement de la ligne classique Cannes – Nice, doublement de la bifurcation de Grasse) en vue d'un lancement de l'enquête d'utilité publique dans la période 2018 – 2022. Les études seront enfin poursuivies afin de préciser les tracés et les emplacements des gares nouvelles des phases ultérieures du projet.

Pour notre Association, cela n'est évidemment pas suffisant mais c'est un bon début qui devrait pouvoir être encore amélioré afin de préciser le calendrier des DUP des phases 2 et 3, nous demandons donc que la programmation de la LNPCA soit accélérée et que la section Le Muy Cannes de la phase 4 soit réalisée simultanément à la phase 3 Cannes Sophia Nice.

Pour cela, il est indispensable de réaliser avant 2020 la ou les Déclarations d'Utilité Publique (DUP) sur toutes ces phases prévues, afin que la phase 1 puisse être engagée rapidement et que tout le projet soit défini et validé de façon à garantir son unité, sa cohérence et sa faisabilité. Les études devront ainsi être menées pour que les réalisations puissent être effectuées de 2023 à 2032.

Le ferroviaire est reconnu comme le moyen de transport propre d'avenir mais à condition de lui donner les moyens de se développer ; les infrastructures ne doivent pas être un frein à la mobilité. Nous avons pensé qu'il serait judicieux que vous puissiez également intervenir auprès de vos collègues en charge de l'Aménagement du territoire afin de leur rappeler que la LNPCA devrait permettre d'améliorer les transports au quotidien mais aussi améliorer les temps de transport limitant de fait l'utilisation de la voiture, ce qui est nécessaire pour préserver l'avenir.

Nous sommes disponibles pour développer nos arguments au cours d'un entretien que vous voudriez bien nous accorder, dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir Madame la Députée, nos salutations distinguées.

Alain PATOULLARD
Président de l'Association DEPART